

<https://enseignants.se-unesa.org/Reforme-de-la-formation-initiale-une-ligne-rouge-a-ne-pas-franchir>



Enseignants de l'Unsa

# Réforme de la formation initiale : une ligne rouge à ne pas franchir

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 31 mai 2024

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

S'il est nécessaire que les lauréats des concours soient recrutés au niveau de la troisième année de licence, en revanche le SE-Unsa considère comme une ligne rouge infranchissable qu'ils ne soient pas recrutés comme fonctionnaires stagiaires dès la réussite du concours.

Ce que prévoit la réforme

Dans le cadre de la réforme de la formation initiale et des concours, le ministère envisage de n'accorder le statut de fonctionnaire stagiaire qu'à partir de la seconde année de formation.

En première année de formation, après l'obtention du concours en fin de licence, les lauréats percevraient une gratification d'environ 900 € par mois et suivraient leur formation dans une académie désignée par le ministère. Ce n'est qu'en seconde année qu'ils seraient fonctionnaires stagiaires avec une rémunération de 1800 € nets par mois. Les lauréats suivraient leur seconde année de formation dans la même académie que la première année.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, une ligne rouge ne peut être franchie. Il est contraire aux textes régissant la Fonction publique que des lauréats d'un concours ne soient pas d'emblée reconnus comme fonctionnaires stagiaires.

Le SE-Unsa a signalé son opposition forte à ce sujet lors du groupe de travail. Si une solution ne peut être apportée à l'issue des consultations, le SE-Unsa déposera un recours devant le Conseil d'État, voire le Conseil constitutionnel.

Certes, le SE-Unsa est favorable à la réforme de la formation initiale car, face à la crise du recrutement, il est nécessaire que le concours ait lieu à l'issue de la troisième année de licence, et soit suivi de deux années de formation validées par un master. Mais dès lors que l'on est lauréat d'un concours de l'Éducation nationale, on passe bien sous statut de la Fonction publique. C'est d'ailleurs ce qu'avait annoncé le président Emmanuel Macron le 5 avril 2024.

Le SE-Unsa demande donc que les textes réglementaires soient respectés et que les engagements du gouvernement soient tenus.